



**Aspects pratiques relatifs à la conduite de la réunion
plénière conjointe de l'organe intergouvernemental de
négociation chargé de rédiger et de négocier une
convention, un accord ou un autre instrument international
de l'OMS sur la prévention, la préparation et la riposte face
aux pandémies et du Groupe de travail sur les
amendements au Règlement sanitaire international (2005)
pour les États Membres, les Membres associés, les
organisations d'intégration économique régionale et les
parties prenantes concernées**

1. L'**ordre du jour provisoire** de la réunion plénière conjointe de l'organe intergouvernemental de négociation et du Groupe de travail sur les amendements au Règlement sanitaire international (2005), qui se tiendra les 21 et 24 juillet 2023, est en ligne.¹
2. Pour vous préparer plus facilement à la réunion, veuillez prendre note des **aspects pratiques** suivants, qui découlent des propositions des Bureaux de l'organe intergouvernemental de négociation et du Groupe de travail :
 - 1) La séance plénière se déroulera sous forme hybride et se tiendra aux horaires suivants :
 - Vendredi 21 juillet 2023, de 14 heures à 17 heures (HNEC)
 - Lundi 24 juillet 2023, de 9 heures à midi (HNEC)

¹ Disponible sur les pages consacrées aux documents de l'organe intergouvernemental de négociation et du Groupe de travail (<https://apps.who.int/gb/inb/f/index.html> et <https://apps.who.int/gb/wgihhr/f/index.html>, respectivement).

- 2) Pour favoriser la transparence des travaux de l'organe intergouvernemental de négociation et du Groupe de travail, les Bureaux proposent que la réunion soit diffusée publiquement sur le Web, comme ce fut le cas pour les réunions plénières précédentes. Les participants invités à prendre part aux débats seront issus des États Membres, des Membres associés, des organisations d'intégration économique régionale et des parties prenantes concernées, conformément aux documents A/INB/5/4 et A/WGIHR/3/3.
- 3) Pour le bon déroulement de la réunion, les participants sont priés de noter ce qui suit :
- Pour le Groupe de travail, les propositions d'amendements seront examinées sur la base de la compilation article par article, qui est disponible en ligne.¹
 - Pour l'organe intergouvernemental de négociation, l'examen sera basé sur le texte de la convention, de l'accord ou d'un autre instrument international de l'OMS sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies (« CA+ de l'OMS ») rédigé par le Bureau (document A/INB/5/6), disponible en ligne.²
 - La liste révisée des sujets d'intérêt commun sera postée en ligne.
- 4) L'examen des différents points de l'ordre du jour est envisagé comme suit :
- i) Au titre du point 2 de l'ordre du jour, les participants seront invités à procéder à un échange de vues sur l'objectif et la portée des instruments, les relations entre eux et les considérations relatives aux définitions, notamment d'une urgence de santé publique de portée internationale et d'une pandémie.
 - ii) Au titre du point 3 de l'ordre du jour, les participants seront invités à aborder des sujets d'intérêt commun pour l'organe intergouvernemental de négociation et le Groupe de travail et à donner leur avis sur la manière d'améliorer la cohérence et la complémentarité entre les deux instruments.
 - iii) Conformément à la pratique établie, les temps de parole seront de quatre minutes pour les déclarations de groupe/régionales, de trois minutes pour les États Membres et de deux minutes pour les parties prenantes concernées.
- 5) Après la réunion, les Bureaux de l'organe intergouvernemental de négociation et du Groupe de travail établiront une synthèse des principaux résultats des débats, qui sera distribuée à tous les États Membres.

= = =

¹ Disponible sur la page consacrée aux documents de la première réunion du Groupe de travail (https://apps.who.int/gb/wgihrr/f/F_wgihrr-1.html, consulté le 6 juillet 2023).

² Disponible sur la page consacrée aux documents de la cinquième réunion de l'organe intergouvernemental de négociation (https://apps.who.int/gb/inb/f/F_inb-5.html, consulté le 6 juillet 2023).